



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté,
de la légalité et de l'environnement**

Marseille, le 8 OCT. 2024

Bureau des installations et travaux réglementés pour les milieux

**Mise en sécurité des dépôts massifs de scories dans les calanques de Marseille
entre Mont-Rose et Callelongue :**

Comité de suivi en charge de l'information sur les travaux

Séance n°3, le 16 septembre 2024 : compte-rendu

Étaient présents, sous la présidence de Mme Marie-Pervenche PLAZA, Secrétaire Générale Adjointe de la Préfecture :

Ville de Marseille	Mme Olivia FORTIN, Maire des 6ème et 8ème arr. de Marseille Mme Christine JUSTE, Adjointe au maire en charge de l'environnement, de la lutte contre les pollutions, de l'eau et l'assainissement, de la propreté de l'espace public, de la gestion des espaces naturels, de la biodiversité terrestre et de l'animal dans la ville, Mme Marjorie HAGOBIAN, Chargée de mission Contrat de baie
Conseil Départemental 13	Mme Hélène SOUAN, Directrice adjointe de l'Environnement M. Matthieu ROSSI, Chargé de mission Excusé : Mme Laure-Agnès CARADEC, Présidente Excusé M. Didier REAULT, Vice-Président
Métropole AMP	M. Alexandre TIMINSKY, chargé de mission lutte contre les pollutions
Associations	ASLS M. Rolland DADENA Mme Elisabeth OLIVA UCL M. Patrice PARA
CIQ	Saména Mme Henriette KOBLINSKY Madrague de Montredon Mme Monique TOUITOU Montredon Mme Christiane CABRÉRA/MOURIER M. Claude ROBERT
Personnes qualifiées	Excusée Mme Isabelle Laffont-Schwob (AMU)
ADEME	Mme Mélody GROS, Cheffe de projet sites et sols pollués M. Jean-Marc BONZOM Coordinateur scientifique et technique Mme Magalie LACROIX, Directrice d'études, BIOTOPE Mme Solenne LEJEUNE, Botaniste, BIOTOPE
DREAL PACA	Mme Zoé MAHÉ, Directrice Adjointe DREAL Mme Catherine VILLARUBIAS, Adjointe SBEP M. Pierre MONTEILLER, Chef SPR
Parc National des Calanques	M. Samuel AYACHE, Responsable du Pôle Aménagement du territoire, gestion, paysage
DDTM	Excusée
Préfecture des Bouches du Rhône	Mme Carine LAURENT, DCLE, Directrice adjointe Mme Marion MOUGENOT, DCLE, agent BITRPM

Mme PLAZA introduit la séance en souhaitant la bienvenue aux participants à cette troisième séance du comité de suivi des travaux de mise en sécurité des dépôts massifs de scories dans les calanques de Marseille, entre Mont Rose et Saména. Elle prie d'excuser le report de ce comité de suivi, initialement prévu début juillet, en raison des élections législatives anticipées.

L'objectif de cette réunion est d'apporter les informations utiles et nécessaires sur les travaux de mise en sécurité des scories, et de permettre aux associations de riverains et d'usagers du parc entre Mont-Rose et Callelongue de communiquer vis-à-vis de leurs adhérents et du public.

Madame PLAZA fait valider par le comité de suivi son élargissement à 2 nouvelles associations sur le secteur des Goudes : le comité des fêtes des Goudes et le collectif d'habitants « Vivre aux Goudes ».

Mme FORTIN remercie Mme la Secrétaire générale adjointe pour la tenue de cette instance d'information sur le projet majeur de mise en sécurité des dépôts de scories, et pour sa régularité.

Mme JUSTE remercie également Mme la Secrétaire générale adjointe ainsi que les associations et la mobilisation citoyenne sur ces sujets.

I. Validation du compte rendu du 2^{ème} comité de suivi

Le compte rendu est validé par les membres en séance.

Mme GROS et Mme LACROIX rappellent la participation au projet du Coordinateur environnement du bureau d'études SEGED et la mise en place d'une surveillance atmosphérique via le cabinet ANTEA. Le démarrage de l'état zéro de la surveillance de la qualité de l'air est en cours : des appareils de mesure sont installés sur le domaine public et chez des particuliers.

Rappel du calendrier : la consultation des entreprises de travaux va être lancée fin septembre 2024.

II. Points d'avancement et éléments de calendrier

(cf : diaporama)

Mme GROS présente en séance aux membres du comité de suivi la maquette du futur site internet.

III. Présentation des mesures relatives à la biodiversité et à la renaturation

La présentation est réalisée par Mme Mélody GROS (ADEME) et Mme LACROIX (Biotope) (cf : diaporama)

Questions / échanges :

Mesure d'évitement des impacts

- Cheminée du Mauvais Pas et condamnation de la cheminée.

Mme JUSTE demande si le groupe chiroptère de Provence a été consulté.

Mme LACROIX indique qu'il s'agit d'un site de repos et non de chasse. Il n'y a pas eu de consultation de cette association mais du Parc national des calanques (PNC) et d'autres acteurs, comme le Conseil national de protection de la nature, qui comprend des scientifiques spécialisés sur la question. Le projet a été également soumis à l'avis de la Commission départementale de la nature, des paysages et de sites. La fermeture totale par un mur de brique a été privilégiée en raison du risque de transfert des pollutions aux chiroptères.

Mme KOBILINSKY indique que ce secteur est fréquenté par des visiteurs et signale un risque de détérioration du mur : elle demande de rajouter des barreaux métalliques derrière le mur de briques.

Mme GROS précise que le mur fera 20 cm d'épaisseur avec du ferrailage et sera plus solide que le reste de la cheminée.

M. AYACHE confirme que le Conseil scientifique du PNC s'est prononcé pour ce type de solution car il y a d'autres gîtes à proximité pour les chiroptères. Sur la solution technique, le PNC a déjà muré des zones (Sormiou) et valide le principe de rajouter derrière le mur un barreaudage de type béton armé.

M. DADENA (ASLS) : demande des explications complémentaires et cherche à savoir pourquoi d'autres zones polluées ne sont pas condamnées pour les chauves-souris.

Biotope confirme que les chauves-souris peuvent investir d'autres sites.

Mme GROS complète en ajoutant qu'il est prévu des mesures d'effarouchement pour éventuellement chasser les chauves-souris avant de fermer la cheminée.

Mme JUSTE rappelle l'intérêt des chiroptères et indique que des abris sont d'ailleurs en construction dans les calanques.

Mme FORTIN propose de mener des actions avec le PNC pour susciter de l'intérêt.

M. AYACHE valide cette proposition de visite de gîtes à proximité.

Mesures de réduction d'impact

Les engins s'adapteront à des zones réduites, pour un impact minimal.

Mme TOUITOU interroge sur la surveillance et la qualité des travaux et des entreprises.

L'ADEME et Biotope confirment que le coordinateur environnement assurera cette surveillance. Avec la présence terrain de la maîtrise d'œuvre et de l'ADEME, la présence sera donc en pratique quasiment quotidienne.

Mme JUSTE insiste sur cette nécessité car il y aura plusieurs entreprises pas lots.

M. DADENA évoque la nécessité d'effectuer cette surveillance du chantier, pour le respect du cahier des charges, et insiste sur la nécessité de « cadrer » les entreprises. Il salue l'utilisation des excavatrices aspiratrices qui sont efficaces.

Re-végétalisation à Saména :

M. AYACHE rappelle que l'apport de terre végétale extérieure n'est pas souhaité par le PNC, car il n'existe pas de « label » sur la qualité de la terre et un risque d'apport d'espèces envahissantes.

Biotope indique que les espèces choisies sont en fonction de leurs propriétés recouvrantes et halophiles, de leur caractère local et endémique, issues de graines prélevées dans le PNC. Le protocole de mise en culture retenu s'appuie sur les retours d'expérience établis dans le cadre d'opérations de revégétalisation sur le territoire du PNC (Life Habitats Calanques) avec préparation de substrats spécifiques. Un arrosage pendant 18 mois est prévu.

Plusieurs expériences similaires ont donné des retours positifs. La seule spécificité présentée par le site de Saména est liée au fait que les restanques seront recouvertes d'un dispositif de géomembranes étanches sous la couverture de 40 cm d'éboulis calcaire, ce qui nécessite de prévoir une solution pour contenir le substrat au droit de chaque plant qui sera planté. Les pochons ou godets en fibres naturelles biodégradables assureront cette fonction.

Mme JUSTE demande si un suivi photographique pourrait être effectué sur la lutte contre les espèces invasives, ce qui permettrait de mener des actions de sensibilisation dans les écoles. Elle remercie encore l'investissement financier de l'État sur ce volet.

Le CIQ de Saména se propose de faire ce suivi et de partager ensuite, ce qui emporte l'adhésion du comité de suivi.

M. DADENA demande de profiter de l'expérience et des moyens de l'IMBE.

ADEME confirme leur association lors des concertations préalables, dans le cadre du programme LIFE. Le PNC confirme cette implication, d'autant que l'IMBE est membre du conseil scientifique des calanques. Pour les scories, un conseil scientifique élargi a été consulté sur ce projet structurant.

Bâchages des camions assurant le transport des scories :

Mme OLIVA questionne sur le bâchage des camions et demande si les camions transportant les scories seront étanches.

L'ADEME propose de mettre ce point à l'ordre du jour du comité de suivi de novembre prochain.

Bases chantiers :

Les installations principales se situeront essentiellement sur le parking Napoléon et le port de l'Escalette.

Mme GROS précise que les espaces disponibles et les autres parking du littoral seront utilisés pour les installations de proximité des zones de travaux.

Apaisement circulation / problématiques d'afflux

Mme FORTIN rappelle les problématiques d'afflux dans le littoral sud et le travail avec le préfet de région depuis près d'un an pour alléger la pression automobile dans ce secteur.

Mme PLAZA indique que l'impact du chantier scories sera à l'ordre du jour du prochain COTECH sur l'apaisement de la circulation dans le littoral sud prévu le 20 septembre 2024

Mme KOBLINSKY évoque une organisation à anticiper par rapport aux collectes de poubelles, aux accès pompiers et demande que le belvédère du Mauvais Pas Retrouve sa vocation d'espace sans véhicules.

Elle pose également la question de la gestion des restrictions de stationnement et circulation durant les travaux.

Mme FORTIN indique que ce chantier doit servir d'accélération sur les autres sujets du littoral sud.

Mme PLAZA confirme cette réinterrogation globale sur les modalités de stationnement et de circulation.

Mme GROS confirme qu'il y aura des restrictions de stationnement mais qui seront limitées au maximum.

Mme TOUITOU évoque les difficultés de circulation depuis la Pointe Rouge.

Mme GROS attend les retours des consultations pour avoir le nombre de camions par jour et les entreprises proposeront des solutions avec le moins de trajets possibles. Dans le cahier des charges, des mesures sont prévues (co-voiturage...)

M. DADENA demande s'il y aura un point « zéro » sur l'eau comme cela sera fait pour l'air ?

L'ADEME indique que l'état zéro a été fait lors de la préparation du dossier d'autorisation loi sur l'eau avec des analyses dans la colonne d'eau, les sédiments, les moules et oursins au droit de 4 sites littoraux.

L'ADEME refera les mêmes prélèvements après travaux.

Mesures d'accompagnement

Le PNC précise que le protocole astragale s'inscrit dans le cadre du programme LIFE avec un retour d'expérience (environ 1 % minimum de réussite) : l'astragale est difficile à transporter, d'où une culture de 7 mois en pépinière. Comme prescrit par le PNC, il y aura uniquement de l'ensemencement direct des graines prélevées.

Questions diverses

Une réunion publique est annoncée le 14 novembre en fin de journée.

Mme FORTIN rappelle l'importance de cette réunion. L'enjeu sera de partager le résultat du travail d'aboutissement de ce dossier pour préparer les habitants aux futurs travaux de mise en sécurité des scories.

Mme KOBLINSKY interroge sur les mesures compensatoires prévues pour les commerçants comme les chambres d'hôte de Saména ?

Mme FORTIN confirme que ce point doit faire l'objet d'une réflexion.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme PLAZA remercie les participants et lève la séance.

Pour le Préfet
La Secrétaire Générale adjointe

Marie-Pervenche PLAZA